

CONSEIL MUNICIPAL DE BELLENAVES

27 septembre 2022.

Présents : Nicole HAUCHART, maire – Serge BORREL, adjoint – Corine RYAN-SCHUBERT, adjointe – Hugues DE COLLASSON, adjoint – Mireille POUILLEN, adjointe – Salma BOSTBARGE, conseillère – Christiane PINEL, conseillère – Patrice LARTIGAUD, conseiller - Alain POUILLEN, conseiller – Michel MASSARD, conseiller – Pascale ZOLOTOFF, conseillère – Stéphanie GIRAUDOT, conseillère – Henri BARBIER, conseiller – Eric BRUN, conseiller.

Pas d'absent

Secrétaire de séance : Pascale ZOLOTOFF.

Ordre du jour

➤ **Information : Modification du tableau des conseillers municipaux.**

- Par jugement du Tribunal Administratif du 27/07/2022, Valérie AMBLARD, conseillère municipale est déclarée démissionnaire d'office.

 Selon la loi, le suivant sur la liste des candidats à l'élection municipale de 2020 devient conseiller municipal soit Alain POUILLEN.

- Le 11 août dernier, Damien BILLAUD, conseiller municipal a remis sa démission. Il est remplacé par le suivant de liste de la liste majoritaire soit Christiane PINEL
- Le 11 août dernier, Joëlle REGERAT, conseillère municipale a remis sa démission. Elle n'est pas remplacée car il ne reste pas de candidat sur la liste majoritaire.

➤ **Demande d'accord définitif de subvention pour le 2, place de la poste « Maison Billy »**

 La demande de financement a été acceptée.

 ❖ **Délibération de confirmation de la demande de subvention : **Votée à l'unanimité****

➤ **Missions Diagnostic Avant Travaux et de Sécurité obligatoires pour les salariés qui interviendront dans la réhabilitation de la Salle des fêtes et du PIT.**

➤ **Mission de contrôle technique et de conformité des travaux Salle des fêtes et PIT. Et Attestation Handicap**

- Comparatif des offres DAT, SPS et CTRL.
- La société CREA SYNERGIE a examiné les locaux et s'est engagée sur un devis, sans frais de prélèvement supplémentaire.
- La société APAVE interviendra sur le contrôle technique de conformité des travaux selon les réglementations ; ainsi que sur l'Attestation Handicap.
- Les diagnostics sont valables 30 ans.

- Il semble préférable de limiter le nombre des intervenants.
 - ❖ **Délibération d’approbation du devis pour chaque poste de diagnostic : Votée à l’unanimité.**

➤ **Mission diagnostic Amiante avant travaux du Musée Auto.**

La société DEKRA est intervenue pour la mise en sécurité du musée, suite aux dégâts causés par la grêle de juin.

- **Information** : un appel d’offre pour désamiantage, couverture en bac acier, isolation sous plafond et panneaux voltaïques représente environ 100 000€.
- Mais les devis sont complexes, car les prix changent sans cesse en raison de la conjoncture.
- En raison du dépassement du plafond des appels d’offres fixé à 100 000 €, nous sommes obligés de passer par une procédure de marchés publics.
- Les contraintes de mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite sont également à prendre en compte.
- L’assurance couvre 100% du désamiantage : 30 000€ - une couverture Eternit à l’identique : 65% du devis de 45 000€, les 35% restant sont à notre charge. Une piste d’aide « impact grêle » par le département semble se dessiner : un dossier sera déposé auprès de Mme DUMONT.
- Le devis, pour le diagnostic Amiante avant travaux, proposé par la société DEKRA s’élève à 998€.
 - ❖ **Délibération d’approbation du devis : Votée à l’unanimité.**

➤ **Lancement appel d’offre pour les travaux du Musée Auto.**

- ❖ **Délibération autorisant à lancer l’appel d’offre** concernant les travaux de réfection de la toiture. **Votée à l’unanimité.**

➤ **Missions diagnostics et DPE avant la vente de l’ancienne gendarmerie.**

- Pour que l’acte de vente de l’ancienne gendarmerie (parcelle AT130) soit possible ; il faut qu’auparavant les diagnostics obligatoires : Amiante, plomb, DPE et électricité aient été réalisés.
- La société AGENDA DIAGNOSTICS nous a présenté un devis de 977.37€ HT.
 - ❖ **Délibération d’approbation du devis : Votée à l’unanimité.**

➤ **Mission étude géotechnique du projet étang et vente du terrain au Clos Brelingot.**

- Pour bénéficier des garanties décennales en cas de construction, il faut préalablement réaliser des études géotechniques des sols de type G1 -loi ELAN et G2 d’une validité de 30 ans. 2 entreprises ont été contactées.
- La proposition chiffrée de la société APPUISOL a retenu notre attention, pour un devis de 2985€ pour les 2 études préconisées.
 - ❖ **Délibération d’approbation du devis : Votée à l’unanimité.**

➤ **Décisions modificatives**

Jeux d'écriture imposés par Mme DELAGE, Trésorier Payeur Général.

- Budget commune : pour l'acquisition d'une balayeuse pour le petit gymnase, suite à la reprise du local par la commune.
 - ❖ **Délibération de modification : votée à l'unanimité.**
- Musée auto : la dépense imprévue de 12.938€ générée par la mise en sécurité du toit abîmé par la grêle est compensée par le remboursement de l'assurance.
 - ❖ **Délibération de modification : votée à l'unanimité.**
- Budget Village Vacances : intégration des frais d'études des terrains en 2009.
 - ❖ **Délibération de modification : votée à l'unanimité.**
- Locaux Commerciaux : Rachat et frais de dossiers EPF.
 - ❖ **Délibération de modification : votée à l'unanimité.**

➤ **Convention de chauffage SIESS/Commune.**

- La modification des statuts du SIESS a été votée en mars 2022. Chacune des communes le constituant a voté et devait transmettre sa décision en préfecture. Les modifications de statuts ont été validées par arrêté du préfet cet été.

Celui-ci acte :
- La modification du mode de calcul et la répartition des frais de chauffage.
- Le petit gymnase passe sous le giron de la commune de Bellenaves.
- Le bureau du SIESS a validé la nouvelle convention de chauffage portant à la hausse le nombre de branchements, leur tarif, et le prix du kw. La nouvelle convention doit donc passer par une délibération pour officialiser la modification des tarifs du chauffage.
 - ❖ **Délibération actant la signature de la convention SIESS/Bellenaves : votée à l'unanimité.**

Information : Bellenaves a sous sa responsabilité 3 sous-stations (sur les 9 existantes) : école – MSSE – Petit gymnase (un régulateur vient d'être installé pour maîtriser la température du local). Au lieu de 350€ HT/an, elles vont coûter 900€ HT/an : soit 2700€/an

Il y a eu un gros travail de calcul pour aboutir au prix réel du Kwh, qui a bondi de 53% depuis 2021.

Pour ce qui concerne Bellenaves, les prévisions pour 2023 :

- **Poste charge chauffage** : En 2022, le budget chauffage était de 17.700€. Pour 2023, la projection est le doublement du prix ; soit un budget d'environ 30.000€. (petit gymnase inclus)
- **La contribution aux frais de fonctionnement du SIESS** : en 2022, elle a été de 51.000€. Pour 2023, elle sera de 15.000€ ; soit 36.000€ d'économie : une répartition de la contribution plus juste ; puisque jusqu'à maintenant la commune assumait à elle seule 45% des frais de fonctionnement du SIESS.
- **Donc en termes de charges de la commune** : nous passerons de 68.700€ (51.000€ + 17.700€) à 45.000€ (15.000€ + 30.000€).

➤ **Participation des artistes aux frais de réception des vernissages.**

- Dans le cadre des expositions habituellement organisées à Bellenaves, il est de coutume que l'artiste exposé participe aux frais de vernissage.
- Depuis la première édition de la « Saison des Arts à Bellenaves » ce printemps, les expositions s'étirent du mois d'avril au mois de novembre.
- Il est donc envisagé de demander à l'artiste une participation forfaitaire de 30€ (1€/jour).
 - ❖ **Délibération instituant une convention forfaitaire artiste/commune : votée à l'unanimité.**

➤ **Tarifification des salles communales**

- La tarification de la location des salles communales est en cours de révision.
- En effet, il faut prendre en considération l'augmentation des charges telles que l'eau, l'électricité, et la gestion des moyens humains.
- Certains prestataires professionnels proposent des activités payantes dans des locaux appartenant à la mairie.
- Une convention va être signée fixant une participation forfaitaire de 50€/mois.
 - ❖ **Délibération autorisant la signature de la convention PAYANT/commune : votée à l'unanimité.**

➤ **Exonération de droit de place.**

- En raison de problèmes de santé, une demande d'exonération de droit de place est sollicitée par un forain
- Le montant est de 35€.
 - ❖ **Délibération exonérant de droit de place : votée à l'unanimité.**

➤ **Solde de l'échange de terrain entre la commune et la coopérative Val Limagne.**

- Les frais de notaire sont partagés 50/50 entre Val Limagne et la commune ; dans le cadre de l'échange de terrains.
- Maître Achard attend donc notre quote-part en règlement, soit la somme de 539.69€.
 - ❖ **Délibération donnant autorisation de règlement de frais de notaire : votée à l'unanimité.**

➤ **Accord de principe pour l'élaboration du plan de Bellenaves :**

Proposition :

- Le plan touristique actuel de Bellenaves n'est pas satisfaisant : il n'est ni attrayant ni explicite pour les touristes.

- Sur proposition de Cathy MONCIAUD du Val de Sioule (Office de Tourisme communautaire basé à St Pourçain) un nouveau plan touristique (et non cadastral) est proposé pour les 7 villes et villages emblématiques de notre secteur.
- Il sera réalisé par un cartographe-dessinateur de la société COSMOGRAPH : chaque ville ou village aura une identité « Vintage ».
- Les lieux emblématiques seront travaillés d'après photos et apparaîtront sous forme d'aquarelles.
- L'impression sera effectuée par la société MAGMA CREA en 1500 exemplaires pour Bellenaves.
- Le plan de la commune sera imprimé sur un format A3, plié en accordéon, (semblable au dépliant PEPIT) ; avec une façade cartonnée glacée présentant l'identité visuelle du village : la fontaine avec en arrière-plan le clocher de St Martin. Un photographe va réaliser le cliché dans les meilleures conditions possibles.
- L'identité visuelle de Bellenaves sera la propriété de la commune, qui pourra la décliner sur ses affiches, cartes postales et autres supports de communication.
- 7 communes sont concernées : Bellenaves – Chantelle – St Pourçain – Gannat – Charroux – Ebreuil et Verneuil en Bourbonnais.
- En complément (et gratuitement) l'application « Wivisites » sera réalisée, destinée à être téléchargée par les touristes : il s'agira d'un parcours du patrimoine, avec photos et commentaires enregistrés ; ce qui constituera une solution alternative lorsque le PIT sera fermé.
- Le plan de Bellenaves sera présenté en façade ; tandis que celui de Chantelle sera derrière : la raison en est qu'il s'agit d'inciter les touristes à aller visiter Chantelle (et inversement sur le plan de Chantelle) car les deux villages se complètent et sont cohérents du point de vue de leur histoire et de leurs monuments.
- Pour information, les autres villes ou villages seront répartis sur plan comme suit : Gannat/Ebreuil – Charroux/carte des artisans du village – St Pourçain/carte du vignoble – Verneuil/carte du vignoble.
- Bellenaves étant depuis peu labellisé Station Verte, la commune va en profiter pour appuyer sur ses atouts « Nature », en plus de son patrimoine bâti.

Processus de création :

- **La création des 7 plans** revient à 8160€ ; soit **1165€/ville** ou village.
- **La création de l'identité visuelle** de chaque ville ou village est facturée à **460€** pour 20 heures de travail pour chacune. Plus aucun droit de cession n'est à régler pour utiliser l'identité visuelle du village.
- **Impression** : l'impression de nos 1500 exemplaires est **offerte** par le Val de Sioule. (sinon tarif de 330€)
- Une réponse d'engagement est demandée à la date butoir du 30 septembre.
- Le Bon A Tirer sera déposé le 27 janvier 2023 à l'imprimeur.
- Il n'y a pas d'acompte à verser : Val de Sioule prend en charge le paiement total et facture en 2023.

❖ **Délibération donnant accord de principe pour la réalisation du plan de Bellenaves : votée à l'unanimité.**

➤ **Information : Etat des lieux EPF.**

Rappel de la stratégie de la mairie :

- Souhait de maîtriser les locaux commerciaux du centre-bourg.
 - D'augmenter les surfaces commerciales de la grand-rue.
 - De procéder à la revente de certains biens inutilisés (ou qui ne contribuent pas à un projet plus large) et qui sont encore en portage
- Opérations de rachat réalisées :
- Rachat de la grange rue de la Chinerie, de la grange derrière l'église et son terrain, de l'ancien presbytère, et du commerce au 2 rue de la poste (maison Billy)
 - Les échéances de 2022 sont de 8458€ + les frais d'actes de propriété.
 - Les échéances de 2023 sont de 5927€.
 - Biens en stock (fin de portage en 2026) et projets à mûrir : 3 parcelles en friche rue du Roussillon (sous la Résidence du Château) et la maison Vazeille qui est en convention de gardiennage (ce qui permet d'occuper les locaux légalement sans en être encore propriétaire).

➤ **Information : Projet hangar voltaïque pour le stockage de bois Tavaillons de l'Allier.**

- Un projet de hangar voltaïque est en cours de réflexion ; afin de permettre aux Tavaillons d'agrandir la surface de leur stockage de bois, qui doit rester impérativement à l'abri et à l'ombre.
- L'Association d'insertion se dirige vers un avenir d'entreprise d'insertion, tournée à l'exportation nationale et internationale.
- Le projet est porté par la ComCom.
- Les Tavaillons auraient la charge de s'occuper de rendre le terrain prêt à recevoir la construction ; et de garantir ensuite à la société exploitant les panneaux, un droit de passage pour en assurer la maintenance.
- Le but serait de faire construire le hangar avec un bail emphytéotique de 30 ans auprès de la société constructrice, qui serait propriétaire du toit. Les Tavaillons seraient les hébergeurs et auraient à leur charge le bardage et l'aménagement du hangar.
- A la fin du bail, les Tavaillons deviendraient les propriétaires de l'entièreté du hangar ; avec le choix de garder ou de faire démonter les panneaux voltaïques.

➤ **Information : sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale – document qui fixe les orientations à 20 ans en terme d'aménagement urbain)**

- Le SCOT sera présenté le 17 octobre prochain pour voter son approbation.
- Les résultats de l'enquête publique concernant le SCOT sont consultables en mairie.

- Les remarques ayant amené le conseil à désapprouver le SCOT en première lecture sont prises en compte.
- Les conclusions de l'enquête publique concentrent de fortes réactions négatives des citoyens sur l'implantation des éoliennes.
- Les maires, ont quant à eux, plutôt réagi sur les prescriptions en matière de limitation de leur capacité à construire.

➤ **Remerciements de Mme la Maire et toute l'équipe municipale**

- **Commission de travail sur le projet de la salle des fêtes** : Un travail énorme a été réalisé par les bellenavois : qu'ils soient habitants, artisans, membres d'associations ; tous se sont très activement investis sur les plans d'aménagement de notre future salle de fêtes bientôt rénovée.
Plus particulièrement, notre reconnaissance va à Damien TISSOT, qui en a conçu les plans et les a remaniés avec talent et réactivité après chaque séance de travail ; permettant ainsi à la commission de visionner très rapidement le résultat de leur travail.
- **SIESS** : Les travaux de maintenance effectués grâce aux compétences et à l'engagement de Patrice LARTIGAUD et Alain POUILLEN (tous deux conseillers municipaux) ont permis de réaliser des économies très substantielles.

Clôture du Conseil Municipal à 20h15 ; afin de communiquer sur le projet IMERYS

Mme POUZADOUX Présidente de la Communauté de Communes Saint Pourçain Val de Sioule Limagne a récemment souhaité rencontrer Nicole HAUCHART maire, pour l'informer des projets de la société IMERYS (exploitante du site des kaolins à Echassières) La société recherche des minéraux rares et souhaite se développer. Cette première rencontre a eu lieu fin août en présence de Serge BORREL 1^{er} adjoint

Contexte :

- A Echassières, depuis longtemps, circule « la rumeur » que le site d'exploitation des kaolins renferme du lithium dans son sous-sol.
- IMERYS a obtenu l'autorisation de procéder à des recherches sur un site qui abriterait l'un des plus importants gisements de lithium d'Europe. Des forages sont en cours dans le périmètre actuel de l'exploitation du kaolin.

- Suite à cette entrevue, il a été convenu de rencontrer la société IMERYS et de leur poser nos questions. Cette entrevue vient de se dérouler et a permis un premier échange sur de nombreuses questions :
- Le questionnement de la commune concerne d’abord l’éventuelle extraction du lithium : avec quelle méthode ? Quelles conséquences sur les sous-sols et la ressource si stratégique qu’est l’eau ? Quelles conséquences pour la forêt ? la biodiversité ? Pas de mines sans poussières. Quelles conséquences pour la santé ?
- Après l’extraction, quel transport ? IMERYS semble vouloir acheminer le minerai par voie souterraine dans de l’eau en circuit fermé, le long du tracé de la route départementale (quels travaux éventuels ? qui est concerné ? quel impact écologique ?).
- Où sortirait la voie souterraine ? et où serait stocké le lithium ? : Celui-ci serait conditionné dans une zone de stockage, pour être ensuite transporté vers une usine de traitement, dans un lieu pas encore défini (vers Montluçon ?). Comment se passent les phases de décantation, de dépôt ?
- La zone de la gare serait envisagée pour être le lieu de réception, de stockage et de conditionnement avant l’acheminement par train. Quelle emprise, quelles conséquences ?
- IMERYS a présenté son projet sous l’angle de l’actualité internationale, et des difficultés à s’approvisionner en lithium ; alors que nous pourrions exploiter ces ressources en auto-suffisance.
- IMERYS aurait besoin d’une surface de 6 à 8 hectares pour installer sa zone de conditionnement ; et a exposé son désir d’aller à la rencontre des propriétaires des terrains concernés par cet éventuel projet. Le conseil s’y est opposé tant que les réunions publiques n’auront pas eu lieu
- Les questionnements de la mairie sont nombreux : quelles conséquences pour le village, son environnement, l’eau, l’emploi, le logement ? mais aussi la santé, la forêt, la biodiversité
- Bellenaves demande à ce que les citoyens et le Conseil Municipal soient associés en toute transparence, et instruits de toutes les évolutions de ce dossier à chaque étape de sa réalisation.
- Mme POUZADOUX s’engage à constituer un collectif de maires, pour garantir l’accès aux informations en temps réel et en transparence totale.
- Bellenaves se réserve le droit de faire appel à des experts indépendants en associant les villages concernés, la communauté de communes, l’Etat, la société, pour le financement.
- La question de la préservation de l’eau, de la forêt et de tout l’écosystème qui nous environne est un souci unanimement partagé au sein de l’équipe municipale.

- Le rôle de la mairie n'est pas d'être pour ou contre ce projet, mais de veiller à inclure les habitants de Bellenaves et de demander à être accompagnés dans la recherche d'informations fiables ; de s'unir avec les autres mairies des villages concernés.
- A l'heure actuelle, nous n'avons pas d'autres informations à partager. Nous sommes en attente des prochaines rencontres avec IMERYS ; dont nous rendrons compte aux Bellenavois.